



# Refuge du Laviau Saint-Sulpice

---

## *Bulletin de réservation et règlement de location*

### Locataire responsable :

Nom : ..... Prénom : .....  
Société : .....  
Adresse : ..... Téléphone : .....  
Courriel : ..... Portable : .....  
NPA, Localité : ..... Date de naissance : .....

### Parrainage :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Téléphone : .....  
Courriel : ..... Portable : .....  
NPA, Localité : **1025 St-Sulpice** Date de naissance : .....

### Tarifs :

Le tarif de location fixé par la Municipalité est de **CHF 170.-/jour** pour les habitants de Saint-Sulpice, sociétés et organismes locaux, respectivement de **CHF 250.-/jour** pour les personnes externes à la commune. Ces prix comprennent la fourniture de la vaisselle, de l'électricité et de l'eau, ainsi que l'usage du grill extérieur.

---

Date de location : ..... Tarif appliqué : CHF .....

---

### Détails de la location :

L'utilisateur dispose du refuge **dès 09h00** le jour retenu jusqu'au **lendemain matin à 07h00**. Il n'est pas autorisé à y déposer du matériel la veille.

Le locataire s'engage à payer le loyer et utiliser les locaux avec le soin nécessaire et conformément à ce qui est prévu dans le présent contrat. Au terme de la location, le matériel devra être rendu en bon état.

Cas de force majeure excepté (maladie, accident, décès etc.), en cas d'annulation d'une réservation à moins de 2 mois de la date de location, une dédite équivalente à 50 % du prix de location sera perçue. En cas d'annulation dans les 2 semaines précédant la location, le montant global sera perçu.

La clé doit être retirée à la réception principale de l'Office communal de la population pendant les heures d'ouverture (8h00-12h00 / 14h00-16h00), le jour même de la location ou le vendredi pour les locations du samedi/dimanche, **contre un dépôt en espèces de CHF 100.-**.

Au plus tard le lendemain de la location, la clé sera rendue à la réception principale contre restitution du montant du dépôt. Pour les locations du week-end, la clé sera rendue le lundi.

En cas de non-observation des conditions du présent règlement, le dépôt ne sera pas restitué.

### **Agencement**

Le refuge peut accueillir au maximum 48 personnes. La cuisine est équipée d'une cuisinière (comportant 4 plaques de cuisson et 1 four), d'une armoire frigorifique (avec petit compartiment de congélation), d'une batterie de cuisine et de vaisselle (assiettes, bols, couverts, verres). Pour les grillades, une grille pour la cheminée (à l'intérieur) et un grill sur pied (à l'extérieur) sont également fournis.

Attention, l'accès est difficile pour les personnes à mobilité réduite (chaises roulantes). Le refuge n'est pas équipé d'un WC adapté.

### **Prestations à charge du locataire**

L'ouverture, la fermeture et le nettoyage des locaux, la mise en place des tables et/ou chaises.

Les produits de nettoyage, linges et torchons.

Le locataire s'engage à laisser les locaux balayés et nettoyés et le matériel en bon état. En cas de perte ou de détérioration, il s'engage à signaler celle-ci au plus vite au bailleur et à remplacer ou à payer le matériel.

### **Déchets**

En raison de l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les déchets incinérables déposés dans le container du refuge doivent obligatoirement être contenus dans des sacs officiels taxés. Des amendes seront infligées aux contrevenants selon le règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) en vigueur.

### **Divers**

Pour tout ce qui n'est pas réglé dans le présent contrat, le code des obligations s'applique.

Saint-Sulpice, le .....

Le locataire :

Réception principale de  
l'Office communal de la population :

.....

.....

Distribution : - Concierge  
- Réception principale